

Le saviez- vous ?



180 000

élèves

fréquentent
les services
de restauration
et d'hébergement
des lycées
de la région



26 millions

de repas par an



255

cuisines



9,50 €

Le coût réel
de production
d'un repas



60%

de produits
régionaux
dont

30%

de produits Bio

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La restauration scolaire demeure un enjeu majeur pour la Région. Chaque année, 26 millions de repas sont préparés pour les 180 000 lycéennes et lycéens accueillis dans les établissements dont la Région assure la gestion. Près de 900 agents régionaux sont mobilisés quotidiennement pour proposer des repas complets, équilibrés et adaptés aux besoins des jeunes.

Afin de garantir un accès équitable au service de restauration scolaire, la Région Nouvelle-Aquitaine met en place une tarification solidaire fondée sur les revenus des familles. Engagée depuis 2022 dans une phase expérimentale et déjà en œuvre dans 8 départements, la Région généralisera la tarification solidaire à l'ensemble des lycées de Nouvelle-Aquitaine à compter de la rentrée de septembre 2026.

La nouvelle grille propose 11 tarifs progressifs, construits à partir du quotient familial et de la composition du foyer, pour refléter au plus juste la situation de chaque famille. Grâce à cette approche plus fine et plus équitable, le prix du repas s'échelonne de 2,30 € à 5,50 € selon les ressources. **La Région continue d'assumer une part très importante du coût de la restauration — car ces prix ne couvrent qu'entre 24 % et 58 % du coût réel d'un repas — afin de garantir à tous les élèves un accès à une restauration de qualité à un tarif maîtrisé.**

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine place l'alimentation de qualité au cœur de son action dans les lycées. Les équipes des lycées sont ainsi accompagnées pour intégrer davantage de produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans les menus. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue également un axe majeur de l'action régionale : un plan d'action spécifique est déployé dans les lycées, mobilisant élèves et agents autour d'initiatives concrètes pour réduire les déchets, mieux valoriser les ressources et adopter des pratiques plus responsables au quotidien.

Toutes ces actions renforcent la justice sociale et offrent à chaque famille un service de restauration scolaire de qualité, accessible et durable.

Vous trouverez au dos de ce courrier l'ensemble des informations relatives à la tarification solidaire et à la grille tarifaire. L'inscription en ligne, obligatoire pour se voir appliquer le tarif adapté, sera ouverte à partir du lundi 24 août 2026 sur le site régional : tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

À défaut d'inscription, le tarif le plus élevé serait automatiquement appliqué.

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques sur le site dédié aux politiques jeunesse de la Région : naqui.fr/tarification-solidaire

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre considération distinguée.

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional

Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président

LA TARIFICATION SOLIDAIRE

en 3 points



Des tarifs **plus équitables**

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est établi à partir de vos revenus, calculé selon un quotient familial régional.



Des repas **de qualité**

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.



La **prise en charge** de la Région

La Région aide **toutes les familles**. Elle prend en charge l'écart entre le **coût réel d'un repas évalué à 9,50 €** et le tarif du repas de chaque tranche.

Comment s'inscrire ?

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.

2. Dès le **24 août 2026**, connectez-vous sur :

tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



Pensez à vous inscrire **avant le 27 septembre 2026** pour bénéficier de la tarification solidaire sur toute l'année scolaire !

— LES TARIFS



Le forfait **demi-pension**

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif sera de **2,30 € à 5,50 €** par repas. Pour un forfait de 5 jours, le **montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €**.



Le forfait **internat**

Les tarifs des repas varient de **2,30 € à 5,50 €** tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.



Les repas **au ticket**

Le ticket est au prix unique de **5,60 €** (non soumis à revenus).

Tranche	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

Formule de calcul du quotient familial annuel régional = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales.

* Pour les élèves hébergés par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confiés à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placés dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

naqui.fr/tarification-solidaire

du lundi au vendredi de 9h à 18h

05 49 38 49 38 + choix 1

INFORMATIONS ET CONTACT